



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de :
permis d'urbanisme de constructions groupées avec modification de la voirie.

La demandeuse est la **spri M4B** représentée par **Monsieur Thierry BAUDRY** dont le siège est situé **avenue des Chardonnerets 12 à 1390 Grez-Doiceau**, ayant trait à un terrain sis **rue de la Chapelle aux Prés à 1331 Rixensart** et paraissant cadastré **3^{ème} division section B parcelles 484 X et 485 P**.

Le projet consiste à **construire deux habitations unifamiliales, modifier la voirie communale (cession/élargissement) et abattre des arbres** et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

A/ en application des articles D.IV.41, R.IV.40-1, §1^{er}, 7^o et D.VIII.3 du Code du Développement Territorial et du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale ;

B/ le projet s'écarte des indications du schéma de développement communal en ce qui concerne :

- *la création de deux logements qui ne respecte pas le critère de densité recommandé défini pour la zone de quartier résidentiel (7 logements/hectare) ;*

C/ le projet s'écarte des dispositions du schéma d'orientation local n°1 de Rosières en ce qui concerne :

- *toutes les façades qui ne sont pas réalisées en matériaux identiques ;*
- *la hauteur sous gouttière des constructions qui est supérieure à 5,50m.*

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.41, R.IV.40-1, §1^{er}, 7^o et D.VIII.3 du Code du Développement Territorial et de l'article 12 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : service urbanisme, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart :

- **Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (de préférence sur rendez-vous pris au 02/654.16.50 ou urbanisme@rixensart.be)**
- **Les 30 mars 2021, 08 avril 2021 et 14 avril 2021 sur rendez-vous jusqu'à 20 heures et le 20 avril 2021 sans rendez-vous jusqu'à 20 heures.**

Pour les consultations jusque 20 heures, tout rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service ou de l'agent traitant du dossier, Madame VISSE, au 02/654.16.50 – urbanisme@rixensart.be).

L'enquête publique est ouverte le 22 mars 2021 et clôturée le 21 avril 2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Rixensart, avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart
- par télécopie au numéro 02/634.21.09.

L'enveloppe ou la télécopie portera la mention : **PU2020/0047/cv**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service communal de l'urbanisme (Madame POMMERENKE) ou lors de la séance de clôture de l'enquête (de préférence sur rendez-vous).

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **21 avril 2021 de 09h00 à 09h30** service communal de l'urbanisme.